

N°2023-01/08B

Objet : RENATURATION ET AMENAGEMENT DU SENTIER LITTORAL LOT 2 – AMENAGEMENT PAYSAGER.

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé donnant procuration : Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

Absent excusé : Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 11 janvier 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre des travaux d'entretien et d'aménagement des voiries de la Communauté de Communes et de la création du Sentier Littoral sur la commune de Saint-Cyprien, une consultation a été publiée le 13 octobre 2022 dont les prestations sont réparties en 5 lots.

Le lot 2 Aménagement Paysager, pour un montant estimatif de 147 000 € et comprenant :

- La reconstitution et préparation des sols destinés à accueillir la végétation
- Le terrassements généraux et nivellement des espaces plantes
- L'analyse de la terre végétale d'apport
- La fourniture et mise en œuvre de compost, végétaux et arbres (conifères, arbustes à feuilles caduques ou persistantes, vivaces, massifs éparses, ...) et accessoires de plantation

a été déclaré sans suite, conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, compte tenu des offres reçues (offre inacceptable et offre irrégulière).

Une nouvelle consultation a été lancée.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres fondé sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir l'entreprise PALM BEACH PAYSAGES pour un montant de 110 550,06 € HT.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise PALM BEACH PAYSAGES, ainsi que toutes pièces utiles à leur exécution ;

↳ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

